

Patrice Gourbin

# DÉCOUVERTE ET PROTECTION DU PATRIMOINE ANCIEN DU HAVRE

L'ACTION DE GEORGES PRIEM

La récente attribution à la ville du Havre du label «ville d'art et d'histoire» du ministère de la Culture, après la mise en place en 1995 d'une zone de protection du patrimoine architectural et urbain pour son centre-ville reconstruit, consacre l'une des plus intéressantes reconstructions françaises d'après la Seconde guerre mondiale. Mais cette reconnaissance risque de renforcer encore l'image d'une ville dépourvue de patrimoine ancien à la suite des destructions de la Libération. Or, paradoxalement, Le Havre comprend cinq fois plus de monuments anciens protégés après la guerre qu'avant : quatre en 1939, vingt-deux en 1946. Les vingt protections de 1946 sont concentrées sur un seul des deux quartiers historiques, Saint-François, qui est isolé du reste de la ville par des bassins qui en font une île. Il s'agit de maisons peu anciennes (XVIII<sup>e</sup> siècle) et souvent très simples. En 1948 le classement du muséum, ancien palais de justice situé dans le quartier Notre-Dame, consacre un type d'édifice plus attendu sur les listes des Monuments historiques.

La Seconde guerre mondiale occupe donc au Havre la première place dans la constitution d'un patrimoine historique. Est-ce à dire pour autant que la période est fondatrice? L'action patrimoniale des années d'après-guerre est-elle comme le disent plusieurs auteurs une réaction symétrique à la disparition? La protection au titre des Monuments historiques est souvent le signe d'une réaction de défense contre des projets modernes. Qu'en est-il au Havre devant le projet d'Auguste Perret et de son Atelier, dont les premières esquisses sont présentées en 1945? Enfin, comment interpréter la concentration des protections sur une zone limitée au seul quartier Saint-François?

## Images et projets dans les années d'avant-guerre

Fondée en 1516 par François 1<sup>er</sup>, la ville du Havre poursuit depuis cette date une vigoureuse expansion. Mais son extension territoriale n'est pas proportion-

nelle. Comprimés par les remparts, les deux quartiers historiques, Saint-François et Notre-Dame, sont devenus au début du XX<sup>e</sup> siècle totalement insalubres. L'habitat y était vétuste, sordide et surpeuplé. C'est dans ce contexte que les premiers projets concrets d'aménagement de la ville sont apparus dans les années vingt. L'appel du maire de l'époque à Henry Prost en 1918 pour l'étude d'un plan global d'aménagement n'a pas eu de suite. Mais les lois Cornudet de 1919 et 1924 qui obligent toutes les villes de plus de 10 000 habitants à se doter d'un plan d'aménagement et d'extension fournissent au conseil municipal l'impulsion nécessaire pour mettre en route une réflexion ambitieuse sur le remodelage de l'agglomération. Plusieurs projets sont présentés en 1933-34 pour un Havre de 500 000 habitants<sup>1</sup>. Le traitement du centre historique est radical puisque les deux quartiers anciens Saint-François et Notre-Dame sont quasiment rasés pour faire place à de larges boulevards. En 1936, le journal *Havre-Éclair* publie un projet de comblement du bassin du Commerce qui permet la construction d'un large boulevard de la Bourse à la mer en éventrant le quartier Saint-François. Aucun de ces projets n'a de suite, mais lorsque la guerre éclate en 1939, des architectes, des urbanistes, des journalistes ont donné au futur du Havre un visage sur lequel ses habitants peuvent réagir. Pendant ce temps l'image de la ville se transforme. Au XIX<sup>e</sup> siècle, il semble entendu que la ville ne possède pas de monuments, par contre on insiste sur la beauté du site et l'activité du port et des bassins qui doivent être préservés. Quelques années plus tard, la Société havraise d'études diverses fait la même analyse à propos des projets de la ville. Pourtant la conscience des richesses archéologiques de la ville

1. Archives municipales du Havre, D3/9, aussi présentés par Sylvie Barot (1994).

*Les Annales de la recherche urbaine* n° 91, 0180-930-XII-01/91/p. 43-52 © METL.



*Le Havre, rue Percamville, photographie de Georges Friem, 1940.*

progresses. Pendant la première guerre mondiale, les conférences de Pierre Dubois, président de la société des antiquaires de Picardie, à la société havraise d'études diverses ouvrent les yeux des amateurs sur les richesses de la ville et aboutissent à la création de l'association des Amis du Vieux-Havre en 1920. Elle est la première société savante havraise dédiée à la protection et à la connaissance du patrimoine havrais et de son histoire<sup>2</sup>.

## Le classement de l'arsenal

En 1934, devant le projet de surélévation de l'arsenal du XVIII<sup>e</sup> siècle par l'administration de la Marine, le secrétaire général des Amis du Vieux-Havre Georges Priem<sup>3</sup> réagit : envoi de lettres au conseil municipal, aux sociétés savantes, à l'Académie de Marine. Il a les connaissances historiques nécessaires et il est photographe-amateur, deux compétences précieuses pour monter un dossier de défense. À la demande du maire Léon Meyer, il envoie une notice archéologique, sept photographies et un extrait cadastral qui permettent au secrétaire d'État aux Beaux-Arts de prononcer le classement le 5 juin 1934. Parallèlement, Georges Priem qui siège à la commission des sites tente de faire classer comme site le bassin du Roy, situé devant l'arsenal<sup>4</sup>. C'est avec les affaires de l'arsenal et du bassin du Roy que Georges Priem apparaît sur le devant de la scène. Il prend contact avec les autorités de la ville et se constitue un réseau de relations. Il mesure l'importance de l'arbitrage parisien : véritable *deus ex machina*, le service des Monuments historiques peut imposer ses choix. On voit aussi que la municipalité ne se désintéresse pas de son patrimoine historique, contrairement à ce que laissent penser les projets d'aménagement. De son côté, Georges Priem investit les instances de décision sur la modernisation de la ville : il fait partie de la commission départementale d'aménagement et d'embellissement des villes. La sauvegarde du patrimoine historique est au Havre dès le départ liée à l'aménagement de la ville.

## La Seconde guerre mondiale

Les premières destructions de la ville ont lieu le 19 mai 1940. En juin se déroule un terrifiant exode dans lequel périssent de nombreux civils et soldats évacués par mer tandis que les Allemands bombardent la ville. Le 13 juin la première patrouille allemande occupe l'hôtel de ville. En septembre les destructions reprennent, dues cette fois-ci aux bombes alliées. Pendant les deux premières années d'occupation, la commission administrative municipale gère l'urgence : assurer le relogement des sinistrés, organiser le ravitaillement, mettre en place un service de défense passive, favoriser les départs vers les départements de repli,

réparer les maisons endommagées, évacuer les autres... À partir du printemps 1942, la situation change. Les allemands décident l'évacuation totale d'une partie de la ville. En avril, les habitants de Saint-François, de la moitié de Notre-Dame et de quartiers proches du port ou de la mer sont avisés de l'ordre d'évacuation. Deux semaines plus tard, les rues du périmètre interdit sont murées et les rez-de-chaussée des maisons obturés<sup>5</sup>. Dans les quartiers déserts ne circulent plus que les patrouilles allemandes. De plus, après le violent bombardement du 10 août 1942 une période d'accalmie de dix-sept mois commence. Pendant cette période de calme, comme ouverte dans l'œil d'un cyclone, la réflexion sur l'aménagement du Havre reprend. Des journalistes locaux visitent les quartiers évacués. Leurs articles décrivent l'atmosphère particulière de cette ville morte, le silence, la végétation qui envahit les cours en quelques mois. Mais ils n'écrivent pas pour entretenir la nostalgie. Ils posent brutalement la question : les quartiers insalubres enfin vidés, doit-on laisser leurs habitants revenir? En 1943, un auteur réclame sans hésitation pour le quartier Saint-François le même traitement que le vieux-port de Marseille, c'est-à-dire l'arasement pur et simple en 48 heures<sup>6</sup>.

À la suite des destructions dues aux bombardements, l'architecte-urbaniste Félix Brunau est nommé par le gouvernement de Vichy en mai 1941. Il devra élaborer un plan de reconstruction prévoyant aussi la modernisation de la ville : c'est la procédure du plan de reconstruction et d'aménagement, organisée nationalement. En novembre, Georges Priem donne une conférence sur le quartier Saint-François. L'étude est accompagnée de notices donnant pour chaque immeuble un historique et une description des éléments de décor. La conférence a pour objectif de convaincre Félix Brunau de la valeur des quartiers historiques. Des contacts sont pris et les notices lui sont envoyées<sup>7</sup>. Il s'avère que Félix Brunau est sensible à

2. Priem G. (1975), « les origines de l'association des Amis du Vieux-Havre », *Recueil de l'association des Amis du Vieux-Havre*, n° 32, p. 5 — 11.

3. Georges Priem (1896-1980) est comptable dans des maisons de commerce et enseignant. Érudite, il fait partie des premiers membres de l'association des Amis du Vieux-Havre dès 1920, il en devient secrétaire général en 1931 et président en 1952. Il est membre de la plupart des commissions départementales du patrimoine : commission des Antiquités, comité de l'Inventaire général, commission des sites, commission des objets mobiliers. Pour une biographie : Manneville P. (1980), « Hommage au président Georges Priem », *Recueil de l'association des Amis du Vieux-Havre*, n° 37, p. 1-5.

4. Archives départementales de Seine-Maritime, 17 F 40 et 17 F 36.

5. L'opération ne doit pas être confondue avec la « zone interdite » instaurée par l'occupant, qui concerne la totalité du littoral et les frontières du nord et de l'est. Dans la zone interdite sont appliquées des restrictions de circulation et de résidence (variables selon les endroits) mais les territoires ne sont pas évacués en totalité.

6. *Le Petit Havre*, 8 février 1943.

7. Archives départementales de Seine-Maritime, 17 F 2, 17 F 63, 17 F 64.

l'intérêt archéologique : il est prêt à réfléchir aux moyens de concilier la modernisation urbaine avec la conservation raisonnée des vieux quartiers. En mai 1944 il demandera même aux Amis du Vieux-Havre leurs suggestions pour « les disciplines d'architecture à imposer en quartiers anciens ».

Sous sa direction, les études s'engagent vers un curetage des quartiers anciens. Comme les journalistes, mais avec une stratégie moins radicale, les édiles n'envisagent pas qu'une fois la paix revenue, les habitants puissent se réinstaller dans des quartiers insalubres. Le conseil municipal confie en juillet 1943 à Marcel Hennequet, architecte, la mission d'établir un atlas du quartier Saint-François, maison par maison, pour recenser les immeubles à conserver ou à détruire. Il doit aussi trouver des « quartiers de compensations » pour répondre à la dédensification du quartier. Sa mission, sous l'égide du Commissariat à la Reconstruction immobilière, est expérimentale et doit être étendue à l'ensemble des villes sinistrées<sup>8</sup>.

Pendant ce temps, dans la ville occupée, les destructions continuent malgré l'arrêt des bombardements. Des immeubles insalubres sont rasés par le service des Ponts et Chaussées selon le plan d'alignement de 1866. La poursuite de ce plan a été prise en charge pendant



Georges Priem (à gauche), 1945.

les années trente dans le cadre du plan Marquet contre le chômage qui aide par prêts à taux réduits les collectivités locales. Il est probablement favorisé dans les années d'Occupation par la loi d'octobre 1941 qui facilite l'expropriation des immeubles insalubres. L'élaboration d'un plan de reconstruction implique théoriquement le gel des interventions sur la ville : les Amis du Vieux Havre espèrent que l'arrivée de l'urbaniste en

chef va suspendre les opérations. Mais il n'en n'est rien et quelques dizaines de maisons sont ainsi détruites pendant l'Occupation<sup>9</sup>.

## Protéger pendant la guerre

En réponse à ces destructions administratives, plusieurs stratégies sont mises en œuvre par les Amis du Vieux-Havre. Georges Priem, professeur au collège technique, obtient l'autorisation d'emmenner ses élèves dans les quartiers évacués pour leur faire dessiner des maisons ou des détails d'architecture. Mais il va surtout entreprendre la conservation d'authentiques fragments de bâtiments. L'avis d'évacuation des quartiers historiques est affiché le 20 avril. Quatre jours plus tard, Georges Priem est en mesure de proposer au maire une liste d'éléments d'architecture à démonter sur les maisons évacuées pour les mettre à l'abri<sup>10</sup>. Après l'évacuation, l'opération devient systématique : balcons, appuis de fenêtres, impostes, boiseries, cheminées, cloches, statues sont arrachés par centaines aux immeubles anciens pour être mis en lieu sûr.

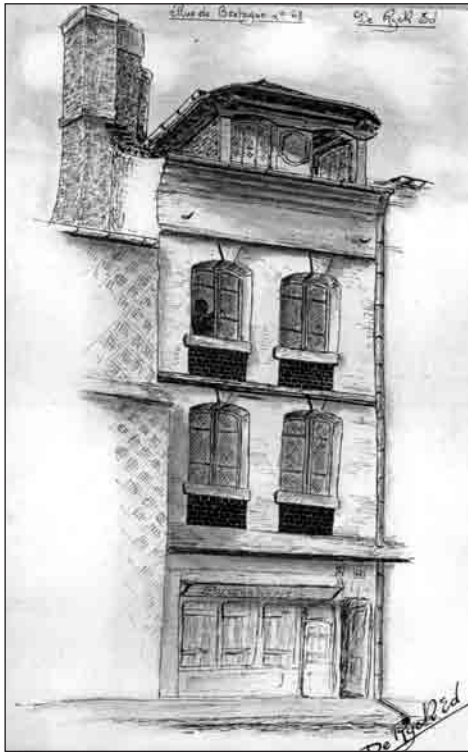
Les prélèvements sont effectués par le service des Ponts et Chaussées chargé des déblaiements des maisons sinistrées, mais financés semble-t-il par la municipalité. L'obtention des moyens (essence, ouvriers, camions) et des autorisations (mairie, Ponts et Chaussée, autorité allemande) en plein cœur de l'Occupation représente probablement un tour de force et on regrette le laconisme des archives sur ce point. Les refus des propriétaires sont exceptionnels : qui refuserait de voir une partie de son patrimoine mis à l'abri en ces heures incertaines ? Georges Priem leur propose une sorte de contrat : l'objet leur appartient toujours mais si l'immeuble est détruit l'objet leur sera rendu sous certaines conditions de réemploi. La récupération de fragments intéressants dans les déblais est aussi organisée au niveau national par le service des Monuments historiques qui délègue pour cela l'architecte en chef des Monuments historiques auprès du préfet. En 1941, l'architecte en chef Albert Chauvel nomme Jean Valéry-Hélot inspecteur des fouilles et déblaiements pour Rouen, Le Havre et Harfleur. Il est actif à Rouen où les fragments recueillis dans les ruines sont déposés au musée des antiquités, mais il ne semble pas qu'il soit venu au Havre<sup>11</sup>. Sans en avoir connaissance, Georges Priem met simultanément en place le même type de surveillance. La seule différence est qu'il ne se limite pas aux ruines : ses récupérations sont préventives.

8. Archives départementales de Seine-Maritime, 17 F 64 et Médiathèque du Patrimoine, 81/76/61.

9. Archives départementales de Seine-Maritime, 17 F 13 et 17 F 9.

10. Archives départementales de Seine-Maritime, 17 F 64.

11. Médiathèque du Patrimoine, 80/3/68.



Rue de Bretagne.

Pendant ce temps, le projet d'aménagement de la ville est toujours en cours d'élaboration. Pour y participer, il manque à Georges Priem une reconnaissance officielle. Elle intervient lorsque Paul Franchette, architecte des Monuments historiques de Seine-Inférieure lui propose le poste d'inspecteur des fouilles du Havre. L'arrêté officiel (confirmé à la Libération) date du 29 septembre 1943<sup>12</sup>. Le travail relève du bénévolat : seuls sont remboursés les frais de déplacement et ce qui a trait à la dépose et au transport des objets. Après la Libération, le poste sera rémunéré par vacations ; il ne semble pas que le service des Monuments historiques ait prolongé l'opération après 1946. Désormais, Georges Priem met en avant son titre officiel d'« inspecteur des fouilles et déblaiements » pour s'imposer dans l'organigramme de l'aménagement de la ville. Il exige d'être entendu comme consultant dans toutes les opérations d'urbanisme. C'est ainsi qu'il agit auprès de Marcel Hennequet, auquel il fournit un rapport sur les maisons historiques du quartier Saint-François. Il obtient également une place dans la commission locale de l'habitat et il est admis aux commissions consultatives des HBM.

Sa nomination lui permet d'intégrer les rouages administratifs du service des Monuments historiques qui font aboutir les dossiers de protection. Après une visite du Havre en compagnie de l'architecte des Monuments historiques en décembre 1943, Georges Priem envoie en février les sept premiers dossiers à

Paris (dont un double remis en propre au secrétaire des Beaux-Arts Louis Hautecœur). En juillet ils sont examinés par le comité consultatif et c'est le 18 août 1944 que sont signés les arrêtés d'inscription des trois premiers immeubles à l'inventaire supplémentaire<sup>13</sup>. Pendant ce temps, sept autres dossiers sont en cours de constitution<sup>14</sup>. À ce moment, les destructions sont encore dispersées et relativement limitées<sup>15</sup>. Il est donc clair que les protections des maisons de Saint-François ne sont pas une réaction aux destructions de 1944.

## Les bombardements de 44 : destruction et Libération

La reprise des bombardements a lieu le 10 avril 1944, après une interruption de dix-sept mois, jour pour jour. Les quartiers historiques, proches du port, sont durement touchés en juin. Mais ce sont les bombardements de septembre, en particulier ceux des 5 et 6 septembre qui sont responsables de la destruction de la quasi-totalité du centre-ville sur cent cinquante hectares. Cette « table rase » remet en cause la réflexion conduite sous l'Occupation. Pourtant, malgré les bombes, quelques dizaines d'immeubles anciens sont encore plus ou moins debout<sup>16</sup>. Georges Priem poursuit donc son action et s'acharne à protéger ces ruines instables, soit sur le terrain, dans la boue des chantiers de démolition ou de restauration, soit administrativement par l'envoi de dossiers aux monuments historiques.

Le 12 septembre 1944 l'occupation allemande est levée. Les Américains installent sur le territoire de la

12. Archives départementales de Seine-Maritime, 17 F 64.

13. 3 quai de l'île, 19 rue Dauphine (détruit 5 09 44, rayé 17 08 45), 19 rue Faidherbe (effondrement 18 10 44), ces protections ne figurent plus aujourd'hui sur les listes des Monuments historiques : deux immeubles sont détruits en septembre, le 3 quai de l'île est classé le 26 avril 1950.

14. Archives départementales de Seine-Maritime, 17 F 63. Dossier n° 1 : 3 quai de l'île (IS 18 08 44), n° 2 : 19 rue Dauphine (IS 18 08 44, détruit 5 09 44), n° 3 : 28 rue de Bretagne (effondrement 17 09 44), n° 4 : 19 rue Faidherbe (IS 18 08 44, effondrement 18 oct 44), n° 5 : 1 et 3 rue Jérôme Bellarmato, n° 6 : 11 rue de la Crique, n° 7 : 20 rue Dauphine (effondrement 18 10 44), n° 8 : 36 rue de Bretagne (détruit 5 09 44), n° 9 : 2 quai Michel Ferré (détruit 14 06 44), n° 10 : 27 quai Casimir Delavigne, n° 11 : 37 rue de Bretagne (incendié 14 06 44, déposé en 1963), n° 12 : muséum, n° 13 : 16, 18, 20, 22, 24, 26, 23, 1 rue Docteur Bellot (détruits).

15. Les destructions du Havre depuis le début de la guerre sont en réalité extrêmement étendues. Mais elles n'ont aucune commune mesure avec les bombardements intenses de septembre 1944.

16. On ne peut suivre J. Abram et de nombreux auteurs à sa suite lorsqu'il affirme que « sur les 150 hectares de la zone centrale dévastée, il ne restait aucun immeuble susceptible d'être restauré (seules deux églises, Notre-Dame et Saint-François, pourront être sauvées) » (Abram, 1994). Il subsiste aujourd'hui une quarantaine d'immeubles anciens à Saint-François, une dizaine autour de l'église Notre-Dame et une quarantaine dans le quartier du Perrey, sans parler de ceux rasés pour les besoins de la reconstruction. La « table rase » absolue est un mythe, mais il est vrai que vis-à-vis des besoins de milliers de sinistrés, la centaine (au maximum) d'immeubles encore debout en 1944 était quantité négligeable. Symboliquement la différence est malgré tout considérable.

commune un port d'embarquement et de vastes camps militaires<sup>17</sup>. En novembre, le sous-préfet du Havre leur attribue le quartier Saint-François pour le cantonnement. Un camp de prisonniers allemands y est installé. Fort de son titre officiel, Georges Priem s'impose immédiatement auprès des Libérateurs. Il transmet au bureau des *civil affairs* la liste des maisons à protéger, toutes situées à Saint-François. Il prend en charge l'impression des affiches à apposer sur les immeubles à conserver. Il trépigne contre les soldats qui déblaient sans précaution autour des maisons fragilisées par les bombes. Il proteste auprès du préfet contre un soi-disant projet de second camp de prisonniers allemands. Mais le véritable danger est ailleurs.

## Après la guerre : protéger le visible

Le service des Ponts et Chaussées est chargé des déblaiements de la ville. Son objectif est double : vider le territoire de la ville des ruines qui l'encombrent et offrir à la future ville reconstruite une assiette régulière et aplanie. Le nivellement sur place des déblais est la solution, de plus il écarte la menace des inondations lors des grandes marées en rehaussant le sol. Mais la surélévation du sol au printemps 1945 a aussi pour



Le Havre, 1945.

effet d'enterrer de moitié les rez-de-chaussée des maisons : la nouvelle topographie implique la disparition des maisons non détruites<sup>18</sup>. Or en janvier, après une visite de Saint-François, Georges Priem s'est accordé avec le commissaire régional à la reconstruction sur la liste des maisons à conserver et il a soumis de nou-

veaux dossiers de protections au service des Monuments historiques. Les services de la reconstruction, devant l'état désastreux des immeubles deviennent de plus en plus réticents à leur conservation : les maisons encore debout sont immédiatement occupées, quel que soit leur état, par des « occupants sans titres » au mépris de toute sécurité. Le service de la Reconstruction qui serait responsable des accidents fait pression pour une prise de décision rapide : soit protection et réparation, soit destruction. Le 6 juin 1946, le ministère de la Reconstruction met le service des Monuments historiques en demeure de réparer les 51 à 61 rue Dauphine. Le 8 un télégramme demande de surseoir à la démolition, le 11 les onze premiers arrêtés d'inscription sont enfin prononcés<sup>19</sup>. La rue Dauphine est déblayée en juin : la conservation de maisons anciennes à Saint-François est désormais acquise.

De septembre à décembre de nouvelles protections sont prononcées et portent le nombre des bâtiments protégés du quartier Saint-François à vingt, soit la moitié à peu près des maisons encore existantes aujourd'hui<sup>20</sup>. L'église Saint-François est le seul lieu de culte utilisable du centre-ville et sa restauration est décidée très rapidement par le conseil municipal. Sa conservation étant admise, les Amis du Vieux-Havre n'entreprennent aucune démarche de protection, réservant leurs interventions pour les édifices les plus menacés. Autour des maisons intéressantes, Georges Priem propose par exemple de définir des « îlots d'atmosphère ». Cette protection du troisième type est destinée à conserver le cadre des immeubles protégés. Pure invention de sa part, elle aurait couvert la quasi-totalité des immeubles non protégés de Saint-François mais la proposition n'est pas retenue<sup>21</sup>. À la fin de 1946 les menaces de destruction immédiate sont écartées et la liste des immeubles à conserver est arrêtée. Il reste à pérenniser ces choix en assurant concrètement la conservation des maisons.

17. Médiathèque du Patrimoine, 81/76/61.

18. Médiathèque du Patrimoine, 80/1/13.

19. Il s'agit des maisons de la rue Dauphine, numéros 32 (50), 34 (52), 40 (60), 42 (62), 44 (64), 51 (détruit), 53 (détruit), 55 (89-91), 57 (93), 59 (95), 61 (97) (les numéros entre parenthèse sont ceux d'après-guerre). Les 53 et 51, en ruines, sont inscrits pour soutenir le 55. Médiathèque du patrimoine, 81/76/61.

20. 27 quai Casimir Delavigne (MH 5 09 46), 1 et 3 rue Jérôme Bellarmato (IS 4 10 46), 62 (80), 64 (82), 66 (84), 68 (86) rue de Bretagne (IS 4 10 46), 37 rue de Bretagne (MH 2 12 46, déposé en 1963), 11 rue de la Crique (MH 9 12 46). Il n'est pas exact de dire que les Amis du Vieux-Havre « obtiennent le classement de tous les édifices rescapés du quartier Saint-François » (Etienne-Steiner, 1999). Dans les années quarante, le service des Monuments historiques protège et sélectionne les bâtiments individuellement. Il faut attendre la loi sur les secteurs sauvegardés (1962) pour avoir la possibilité d'une protection globale à l'intérieur d'un périmètre défini.

21. Il propose à ce titre les 5, 7, 9 quai de l'Île, les 4, 6, 8, 10 rue des Étoupières (détruites), les 5 (détruite), 12, 14 rue de Bretagne, les 1, 3 rue Saint-Louis, les 13, 15, 17 rue de Bretagne (détruites), Médiathèque du patrimoine, 81/76/61.

Les architectes des Monuments historiques sont débordés et sont peu présents sur place : l'architecte ordinaire réside à Rouen, l'architecte en chef à Paris. Avec leur accord, Georges Priem prend en charge une partie de leur travail de protection des monuments du Havre, bien que sa mission soit limitée à la surveillance des déblais. Il propose un programme de travaux avec des ordres de priorité. Il a des rapports quotidiens avec les entreprises. Il alerte le service en cas de menace sur les édifice classés. Il donne des conseils archéologiques. Il trouve des logements pour les ouvriers. C'est à lui que s'adressent les propriétaires et les architectes, parfois même les services de la reconstruction ou le préfet. Il transmet les dossiers (avec son avis) à l'architecte en chef des Monuments historiques qui est seul habilité à prendre des décisions. Il n'hésite pas à intervenir lui-même en urgence sans se soucier des procédures administratives. Il élabore les dossiers de protection qui sont présentés à la commission des Monuments historiques par l'architecte en chef. Entre lui et Jean-Pierre Paquet se met d'ailleurs en place une collaboration très efficace : l'architecte en chef prend les décisions et Georges Priem surveille leur application sur le terrain<sup>22</sup>. Ils doivent aussi compenser l'impuissance financière du service des Monuments historiques. Par exemple pour la restauration du 55 rue Dauphine (inscrit), le service des Monuments historiques n'accorde (en 1955) qu'une subvention représentant la différence entre le prix de l'essentage de la façade en ardoise MH par rapport à celui en ardoises ordinaires. Avant cela, il a fallu éviter la démolition à la suite d'un effondrement en 1947 et assurer la conservation pendant les interminables délais de constitution du dossier de dommages de guerres, tout en persuadant le propriétaire d'entreprendre la restauration sans détruire la façade (seule protégée).

## Après la guerre : protéger le sensible

En 1943, Jean Giraudoux fonde la Ligue urbaine et rurale pour l'aménagement du cadre de la vie française. L'association tente d'imaginer une synthèse entre modernisation architecturale et préservation du patrimoine. En 1944, la Ligue organise des délégations locales dans les villes sinistrées, avec un programme précis : recenser les immeubles historiques endommagés, indiquer les mesures d'urgence prises sur place, éviter que les Ponts et Chaussées ne modifient la topographie ancienne, mesurer les attentes de la population. En 1945, Raoul Dautry est le premier ministre de la Reconstruction : il en fonde l'administration et l'appareil législatif. La Ligue a son appui (il en est vice-président) pour la sauvegarde du patrimoine historique, à tel point qu'elle apparaît malgré son statut privé comme un organisme semi-officiel<sup>23</sup>. Au Havre, l'éta-

lement des gravats sur le sol ne peut absorber totalement le volume des ruines de la ville détruite. Le service des Ponts et Chaussées entreprend donc le comblement du bassin du commerce, qui borde le quartier Saint-François, avec les décombres. En octobre 1944, les Amis du Vieux-Havre alertent la Ligue urbaine et rurale et Raoul Dautry du déversement des déblais dans le bassin. La Ligue commence par mettre en place une délégation locale et joue les intermédiaires avec le ministre. Le 10 décembre 44, Raoul Dautry en visite au Havre ordonne l'arrêt du comblement. À la fin du mois le déversement des gravats dans les bassins est totalement arrêté<sup>24</sup>. Une campagne de presse pour ou contre le comblement, lancée en février 1945 par le journal *Le Havre-Libre*, ne suffit pas à relancer le projet. Les arguments qu'on y trouve sont clairs : une fois les bassins disparus, le quartier Saint-François sera défi-



*Le Havre, 1945.*

nitivement relié au reste de la ville et sera traité de la même façon : sur la base de la « table rase », on y construira un grand projet d'architecture unitaire. Le comblement des bassins menace directement la conservation des maisons de Saint-François.

Le plan de Félix Brunau est présenté au conseil municipal en septembre 1945. Pour la première fois, Auguste Perret<sup>25</sup> est aussi présent : son architecture doit

22. Archives départementales de Seine-Maritime, 17 F 2.

23. Chombard-Gaudin C. (1980). La Ligue est même subventionnée par le ministère de la Reconstruction.

24. Archives départementales de Seine-Maritime, 17 F 36, 17 F 25.

25. Auguste Perret (1874 - 1954), entrepreneur et architecte, est l'un des plus importants architectes français du XXe siècle. Il élabore le « classicisme structurel », basé sur quelques principes de base : mise en valeur de la structure, utilisation systématique du béton armé et de ses implications techniques, mise en valeur de la matière et de l'aspect du béton apparent, le tout dans un esprit « classique » (lisibilité, équilibre, harmonie des proportions). Il obtient la commande de la reconstruction du Havre grâce à ses élèves qui forment un atelier actif et fécond (Abram 1994). À ce moment il est reconnu comme le grand maître de l'architecture française. Sur l'ensemble de sa carrière : Culot M., Peycére D., Ragot G., (2000).

théoriquement s'accorder l'urbanisme de Brunau. Il prévoit pour la ville du Havre comme dans le reste de son œuvre une architecture de béton armé qui met en valeur la structure. Les façades se réfèrent à l'architecture classique par l'aspect autant que par l'esprit. Les bâtiments et l'urbanisme sont dimensionnés à partir d'une trame orthogonale unique. Le Plan Brunau présente aussi un époustouffant projet de surélévation de la ville sur un sol artificiel en béton armé. La construction de la ville sur un socle nécessite des décaissements pour les monuments anciens qui restent au niveau du sol naturel. Cela suppose des monuments en petit nombre et isolés : impossible alors de justifier la conservation des maisons de Saint-François. Le 24 novembre, la Ligue organise à son siège parisien un débat entre Perret, qui présente son projet, et Georges Priem qui fait un exposé sur l'histoire de la ville<sup>26</sup>. Après un échange polémique, Georges Priem obtient l'assurance verbale que le quartier Saint-François ne sera pas surélevé. En réalité, indépendamment du sol artificiel, Saint-François pose un problème de fond au système Perret. Le quartier, isolé de tous côtés par un ensemble de bassins, est de forme irrégulière et de surface réduite. Il se prête mal à la mise en place de la trame architecturale imaginée par Perret. Une fois la conservation des bassins acquise, la soustraction du quartier au plan Perret semble assez naturelle. D'ailleurs les plans élaborés pendant l'été 1945 montrent bien la difficulté à l'intégrer : dans certains projets il est laissé en blanc<sup>27</sup>. Plus que la conservation des maisons anciennes, c'est le maintien du site par les bassins qui explique le traitement particulier de Saint-François.

Des années trente jusqu'en 1960, plusieurs urbanistes ont imaginé la suppression de cette contrainte au milieu de la ville. Mais si la reconnaissance du patrimoine bâti est tardive, la sensibilité des Havrais au site a été précoce et toujours partagée par les autorités de la ville. La conservation des bassins dans la ville reconstruite, peu commentée, est peut-être plus remarquable encore que la protection des bâtiments historiques. La reconstruction du quartier n'échappe pas complètement à l'Atelier Perret puisque c'est l'adjoint de Perret, Jacques Tournant, qui dessine le plan de masse des îlots. La trame générale du plan du XVI<sup>e</sup> siècle de Jérôme Bellarmato est conservée, tout en reprenant quelques traits du plan d'alignement de 1866. Les immeubles neufs, reconstruits par des architectes locaux, obéissent à des règles d'architecture imposée (hauteur, volume, matériaux brique et ardoise) qui donnent au quartier un aspect uniforme. Peut-être faut-il y voir le résultat de la direction de Jacques Tournant, malgré leurs formes régionalistes. La réunion du conseil municipal de septembre 1945 annonçait l'éviction de Brunau : elle sera effective quelques mois plus tard. Quant au projet de sol artificiel sur le reste de la

ville, totalement hors de portée en cette période de pénurie, il sera très rapidement abandonné.

## Un projet culturel

Félix Brunau prévoyait à Saint-François la création d'un « centre des pêcheurs et de la marine »<sup>28</sup>. L'action de Georges Priem reprend cet objectif en y ajoutant une dimension historique, par la conservation des immeubles anciens que complète la reconstruction régionaliste du quartier et par ses projets de musées (musée maritime, de l'armateur, du vieux-Havre)<sup>29</sup> qui doivent absorber les objets récupérés pendant la guerre. La pêche donne au quartier une activité traditionnelle et pittoresque. La poissonnerie y est transférée : c'est l'un des seuls édifices publics déplacés du Havre. On comprend aussi l'importance de la conservation des bassins, à la fois fonctionnels et esthétiques. On connaît l'importance dans l'urbanisme de la Reconstruction de la théorie du « zonage » qui divise la ville en zones fonctionnelles homogènes. Dans Le Havre reconstruit, Saint-François représente une sorte de « zone historique et patrimoniale » propre à évoquer le passé maritime de la ville. C'est probablement la raison qui conduit Georges Priem à concentrer ses efforts de sauvegarde sur le quartier Saint-François. Pendant la guerre, une logique de concentration semblable motivait le choix des demandes de protection de Priem dans le quartier Notre-Dame. Elles portaient sur le musée et sur la rangée de maisons qui le sépare de l'église Notre-Dame, déjà classée, et auraient abouti à la formation d'un ensemble continu de bâtiments protégés, jouxtant l'espace de la place du Vieux-Marché située devant le musée. La destruction des maisons en 1944 a interdit la constitution de cet ensemble cohérent mais Priem continuera malgré tout à se battre pour la conservation du musée et de l'espace de la place.

Le musée de l'Ancien-Havre qui existe aujourd'hui à Saint-François est une création de la municipalité. Pendant des années, Georges Priem doit gérer seul le stockage de ses objets dans divers dépôts, toujours provisoires. La municipalité est favorable à la conservation des monuments et des bassins. Elle fait même en 1949 le vœu officiel de « conserver le pittoresque du quartier

26. Archives départementales de Seine-Maritime, 17 F 64.

27. Projets publiés par Etienne-Steiner C. (1999) ; sur leur élaboration par l'Atelier Perret : J. Abram (1994).

28. Archives municipales du Havre, D3/10.

29. Dans le 3 quai de l'île : en 1950 projet de musée du XVIII<sup>e</sup> siècle par l'architecte en chef des Monuments historiques et G. Priem, en accord avec le directeur des musées de France (ADSM 17 F 3) en 54 le conseil municipal achète la maison pour y installer un musée de l'armateur (AMH R2 48/1), en 1959 projet de musée de la marine (ADSM 17 F 53). En 1950, l'architecte en chef des Monuments historiques demande son avis à Priem sur la restauration du 3 rue J. Bellarmato « en tant que futur utilisateur » (ADSM 17 F 63).





Reconstruction du quartier Notre-Dame, 1954.

(Saint-François) » : l'esthétique régionalisante du quartier est peut-être le résultat de cette pression municipale. Elle soutient Georges Priem dans ses actions de défense dans les conditions difficiles de l'immédiat après-guerre. Mais lorsqu'il s'agit d'élaborer une politique culturelle sur le long terme, elle entend en avoir la maîtrise. Indépendant et autoritaire, l'amateur Georges Priem n'est pas l'homme qui convient. C'est donc à un professionnel<sup>30</sup> qu'elle confie la création de nouveaux musées et la réorganisation de ceux qui existent. Dans le reste de la ville, Georges Priem conduit des actions de défense semblables à celles conduites dans d'autres villes sinistrées. Par exemple les infrastructures du sous-sol : au Havre l'échec de la conservation de la citerne du musée des Beaux-Arts ou de la fonderie de canons est comparable à celui des caves médiévales à Beauvais, Lisieux ou Amiens. Autre exemple, la bataille pour le dégagement visuel de l'abbaye de Graville dont le résultat est mitigé à cause de la volonté des sinistrés de retrouver leur emplacement d'avant-guerre. Comme les églises de Saint-Lô ou de Saint-Malo, Notre-Dame du Havre n'est inaugurée qu'en 1974, malgré le harcèlement par Georges Priem des administrations (mairie, Monuments historiques) pour accélérer la restauration. Plus original est le classement du muséum en 1948 à son instigation<sup>31</sup>. Le but est non seulement de conserver le bâtiment mais aussi l'institution elle-même, menacée par un projet de réorganisation régionale des musées : Georges Priem n'oublie pas de lier conservation des monuments et projet culturel. La défense du muséum apparaît plus collec-

tive que dans le cas du quartier saint-François (un consortium de sociétés savantes est créé dans ce but).

Georges Priem a obtenu des résultats exceptionnels dans sa défense du patrimoine havrais. Dans l'immédiat après-guerre, aucune administration n'avait de moyens d'action assez efficaces pour assurer une bonne conservation des souvenirs historiques. Avec un aplomb sans faille mais aussi avec compétence, il a su occuper cette place vacante et y mener une action dont tous les acteurs, de la municipalité aux services de reconstruction, ont reconnu la légitimité. La centralisation des procédures administratives et la force de la politique mise en place pour la reconstruction des villes françaises après 1944 par le ministère de la Reconstruction et de l'urbanisme n'empêche donc pas les acteurs locaux de s'exprimer et d'agir. S'appuyant sur leur connaissance des lieux, ils participent de manière originale et inventive à la recomposition urbaine.

Au Havre, Georges Priem ne s'est pas contenté de la place de défenseur du patrimoine : il a aussi accepté de participer à la construction de la ville moderne. C'est ainsi qu'à la demande de la coopérative François Pre-

30. Il s'agit de Reynold Arnould. D'origine havraise, grand prix de Rome de peinture 1939, il est aux États-Unis pendant la guerre où il étudie la muséographie moderne. Nommé conservateur du musée des Beaux-Arts du Havre en 1951, c'est lui qui crée le musée de l'Ancien-Havre, ouvert en 1955 (renseignements aimablement fournis par Serge Reneau).

31. Priem G. (1973), « Le Muséum d'histoire naturelle du Havre dans l'histoire de la ville », *Recueil de l'association des Amis du Vieux-Havre*, n° 30, p. 3-11.

mier, il élabore un programme de reliefs sculptés pour les immeubles de l'avenue Foch. À la commission de dénomination des rues, il demande la réutilisation des noms anciens. Il fait tout naturellement partie de la commission municipale du Vieux-Havre dès sa création en 1949, dans laquelle il négocie la reconstitution de l'espace de la place du Vieux-Marché en face du musée. Il reconnaît également la valeur esthétique des quartiers reconstruits. À la commission départementale des sites où il siège depuis l'origine, il défend avec conviction l'œuvre de Perret contre les dégradations visuelles (publicité, enseignes) : « l'architecture de la partie neuve de la ville vaut surtout par son unité, par la netteté de ses lignes et par l'impression de grandeur qui doit se dégager des ensembles. Nous serions impardonnables si nous laissions altérer tout cela »<sup>32</sup>.

Il faudra probablement nuancer l'idée du rejet havrais du plan Perret. Les premières réactions, indis-

cutablement négatives, témoignent du traumatisme de la rupture avec le plan Brunau. Mais au-delà on peut penser que l'ambition que représente le choix d'Auguste Perret, le grand maître de l'architecture française, devient pour les élites de la ville comme pour Georges Priem une source de réelle fierté. On peut par exemple noter la protection au titre des monuments historiques de l'église Saint-Joseph, œuvre de Perret, dès 1965, un an seulement après sa consécration. Sous l'égide de Georges Priem, la patrimonialisation du centre reconstruit et la protection du patrimoine historique tendent à ne plus former qu'un seul projet.

**Patrice Gourbin**

32. G. Priem au directeur du syndicat d'initiative, 21 mars 1954, archives départementales de Seine-Maritime, 17 F 3.

## BIBLIOGRAPHIE

Dieudonné P. (dir.), (1994), *Villes reconstruites du dessin au destin*, actes du deuxième colloque international des villes reconstruites, Paris, l'Harmattan.

Abram J., (1989), *L'équipe Perret au Havre, utopie et compromis d'une reconstruction*, Nancy, École d'architecture.

Abram J., (1994), « Aux origines de l'atelier du Havre », dans : Dieudonné P. (dir.), *Villes reconstruites du dessin au destin*, Paris, l'Harmattan.

Barot S. (1994), « Archéologie d'une reconstruction, l'exemple du Havre », dans : Dieudonné P. (dir.), *Villes reconstruites du dessin au destin*, Paris, l'Harmattan.

Chombard-Gaudin C., (1980), *De l'hygiénisme à la défense du patrimoine (1920-1960), la Ligue Urbaine et Rurale pour l'aménagement du cadre de la vie française*, thèse dirigée par P. Pinchemel.

Culot M., Peycé D., Ragot G. (2000), *Les frères Perret, l'œuvre complète*, Paris, Norma.

Delaporte G. (dir.), (1992), *Le Havre, volonté et modernité*, Le Havre, éditions La Galerne.

Dubosq J.-C. et J.-P., (1995), *Le Havre 1940-1944, quatre années d'occupation en images*, Luneray, Bertout.

Etienne-Steiner C. (1999), *Le Havre, Auguste Perret et la Reconstruction*, Rouen, Inventaire général.

Godefroy G., (1965), *Le Havre sous l'occupation, 1940-1944*, Le Havre, imprimerie de la Presse.

Reneau S., (1990), « Politique et pratiques culturelles au Havre, 1944-1965 », *Études Normandes*, n° 1.

Tournant J., (1953), « La reconstruction du Havre. Urbanisme, remembrement, architecture », *Études Normandes*, n° IX, 4e trim.

Voldman D., (1997), *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954, histoire d'une politique*, Paris, l'Harmattan.

**Patrice Gourbin** prépare une thèse sur « l'architecture de la reconstruction du deuxième après-guerre en France et la question des monuments historiques » à l'université de Paris I sous la direction de Danièle Voldman.

Dernières publications : « Les monuments historiques et la Reconstruction : l'exemple du quartier des Quatrans à Caen », *Histoire de l'art*, n° 47, 2000, p. 111-122 ; « La reconstruction de l'hôtel d'Escoville à Caen : histoire d'un conflit », *Annales de Normandie*, n° 51, 2001, p. 71-95. Participation au groupe de travail « histoire des politiques culturelles locales » du comité d'histoire du ministère de la Culture avec une communication sur « le service de Monuments historiques face à la reconstruction après la Seconde Guerre mondiale » (actes à paraître).

< ageron@math.unicaen.fr >